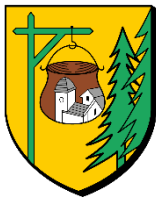




RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard – Froidefontaine – Essavilly
Communailes-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20181001_08

Séance du 1^{er} octobre 2018

**Nombre de
conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 14
- Votants : 15

Date de la convocation :
25 septembre 2018

**Date d'affichage
du compte rendu :**
8 octobre 2018

L'an deux mil dix-huit, le 1^{er} octobre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Joël ALPY, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNERIEY.

Était absente excusée : Claudine QUATREPOINT (procuration à Lydie CHANEZ).

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Nicolas GRIFFOND, Denis VERNERIEY.

Mme Pascale DUSSOUILLEZ a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Bail pour la parcelle ZN n°1

La Commune est devenue pleinement propriétaire de la parcelle agricole ZN n°1 de 1 ha 15 a 20 ca, à Essavilly, suite à la fin de l'indivision sur plusieurs parcelles détenues avec les communes de Doye, Mièges et Longcochon. Il y a donc lieu d'établir au seul nom de la Commune le bail de location avec M. Patrick DODANE.

Le conseil municipal accepte la conclusion de ce bail pour un loyer initial de 155,07 € par an, pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} janvier 2018 et donne tout pouvoir au maire pour signer ce bail.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,
Florent SERRETTE